



la Justice et
érial du Canada

CANADA

THE PRIVY COUNCIL · LE CONSEIL PRIVÉ

S E C R E T

embre 1981

J'ai parlé à Ryan et
je lui ai dit que vous
acceptiez de le voir et que
pour ce faire, son chef de
l'abinet doit téléphoner à
Ted Johnson pour fixer
les modalités.

Il a accepté avec
enthousiasme.

René Lévesque

affecte les droits et pouvoirs de l'Assemblée
nationale du Québec sans le consentement de cette
dernière;

A quoi signifient mener "d'autres négociations" avec un "allié" (ou un
"pays") qui disent qu'à défaut d'accord, il ne fera pas quoi ?
Quels sont les objectifs de ces négociations ?

mps partiel
ue. Il était
ignement
ttre la missive
si cette
a été préparée
la résolution
rès-midi à la

de la lettre
naissance.
certains
on hier, que

pec, nous
ls ont besoin
sans cette
s et tout à

était d'accord
ous avons
er, par exemple
son imposition
r le Parti

à ce que le
britannique



Deputy Minister of Justice and
Deputy Attorney General of Canada

Sous-ministre de la Justice et
sous-procureur général du Canada

PRIME MINISTER

Ottawa, Canada
K1A 0H8

I HAVE GIVEN
COPIES OF THIS
MATERIAL TO
M. CHRÉTIEN AND
M. LALINDE.
rrh

S E C R E T

le 19 novembre 1981

NOTE AU PREMIER MINISTRE

Message de M. Claude Ryan

René Dussault est professeur à temps partiel à l'école nationale d'administration publique. Il était à Hull hier soir en vue d'y donner son enseignement aujourd'hui et il en a profité pour me remettre la missive ci-jointe que M. Ryan vous a adressée. Même si cette missive m'a été livrée tard hier soir, elle a été préparée avant que M. Ryan ne prenne connaissance de la résolution constitutionnelle qui a été déposée hier après-midi à la Chambre des communes.

Dussault avait avec lui une copie de la lettre que M. Ryan vous adresse et j'en ai pris connaissance. En conversation, Dussault m'a fait part de certains commentaires, suite au dépôt de la résolution hier, que je crois devoir porter à votre attention:

- En imposant la clause Canada au Québec, nous donnons aux Péquistes l'arme dont ils ont besoin pour reprendre du poil de la bête; sans cette arme ils sont complètement démasqués et tout à fait vulnérables;
- Même si le Parti Libéral du Québec était d'accord avec le fond des modifications que nous avons apportées à la résolution déposée hier, par exemple en ce qui concerne la clause Canada, son imposition au Québec risque très fort de diviser le Parti Libéral du Québec;
- Claude Ryan continuera de s'opposer à ce que le Parlement canadien ou le Parlement britannique affecte les droits et pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec sans le consentement de cette dernière;

A qui appartiennent "d'autres négociations" avec un tiers qu'on ou (Ryan) qui disent qu'il a définitivement fait, il n'en fait pas agir ? Quel est alors le but négocié de tout ça ?

S E C R E T

- 2 -

- Le fédéralisme ne pourra survivre au Québec à moins qu'il n'existe au Québec un parti provincial fédéraliste fort pour faire la lutte au Québec, aux Péquistes;
- Il souhaiterait que la clause d'opting-in s'applique non seulement pour la langue maternelle mais pour l'article 23 dans son entier et qu'il soit laissé au Parti Libéral provincial de mener la lutte au Québec pour son adoption dans la province par l'Assemblée nationale du Québec;
- J'ai fait part à Dussault de notre position quant aux points qu'il soulevait et il n'est pas nécessaire de la répéter ici. Dussault comprend pourquoi nous avons procédé comme nous l'avons fait mais il espère toujours qu'avant la fin du débat à la Chambre des communes une modification soit apportée qui rendrait l'article 23 dans son entier optionnel pour le Québec.

AS.

Roger Tassé

pièce jointe